

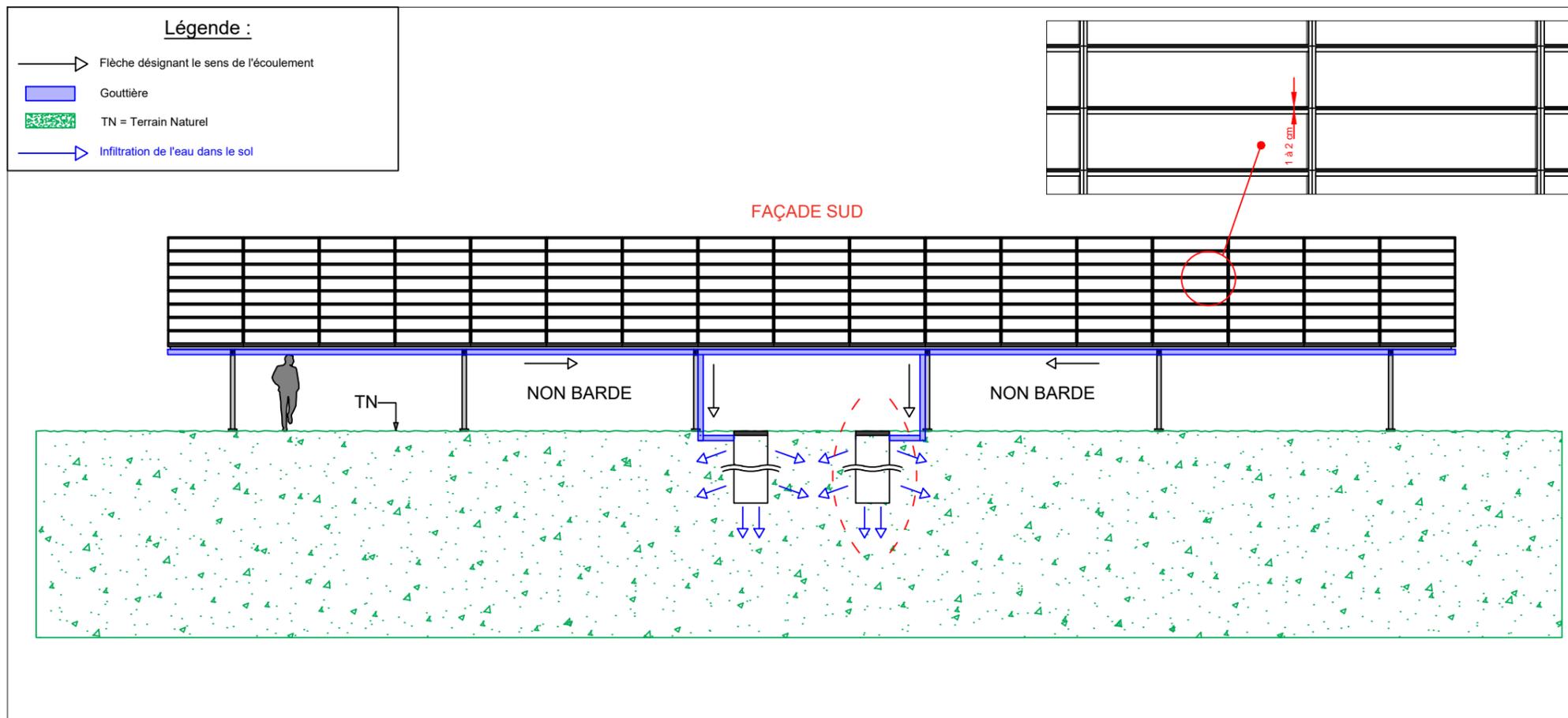
## La gestion des eaux pluviales

### Système de gestion des eaux pluviales :

Les eaux pluviales se répartiront uniformément sous l'abri.

Les jonctions entre les panneaux laissent un petit espace (1 à 2 cm) pour le passage de l'eau afin de permettre une évacuation diffuse des eaux de pluie et de permettre le maintien de la forme herbacée sous l'abri.

Pour le cas où, à cause de très fortes pluies, cet écoulement naturel de l'eau ne venait à ne pas être suffisant, nous prévoyons la mise en place d'une gouttière en bas de pente de chaque abri, avec une évacuation dans un puits "perdu".



### Le puits perdu :

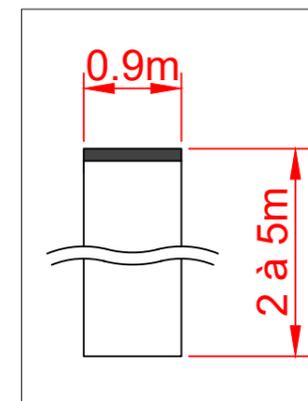
Le dimensionnement du puits perdu sera fixé selon les résultats d'étude de sol et hydrométriques réalisée en phase de pré-construction.

Les dimensions envisagées en pré-étude sont un diamètre de 90 cm et une profondeur de 2 à 5 m. En fonction des sols, un second puits similaire pourra potentiellement être envisagé en complément du premier.

Il nous est impossible de dimensionner précisément sans étude de sol sur la perméabilité du terrain.

Les espaces entre les modules limitent fortement l'imperméabilité causée par l'abri. L'étude de

dimensionnement du puits ne prendra donc qu'un pourcentage réduit de la zone couverte par l'abri.



### NOVAFRANCE Energy

Les Carrés de L'Arc - Bât A - Rond point du Canet, 13590 MEYREUIL

SAS au capital de 2 000 € - SIRET 752 075 713

tél. : 09.70.91.58.97 ; Mail : [contactpc@novafranceenergy.com](mailto:contactpc@novafranceenergy.com) ; Site web : [www.novafranceenergy.fr](http://www.novafranceenergy.fr)